



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le *Règlement numéro 2024-376 modifiant le Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle* a été adopté par le conseil de la MRC le 18 décembre 2024. Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 6 janvier 2025.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue